



# FOOT

Vendredi

06

Oct 2017

383

# 93

## L'affiche du 5ème Tour de la Coupe de France

L'affiche de ce 5ème tour de la coupe de France opposera **St-Denis US** à l'**Olympique Noisy-le-Sec**. Un derby qui promet, entre une équipe du **SDUS** toujours invaincue en R2 et qui sera opposée à une équipe de **Noisy** inconstante depuis le début de la saison.

Les hommes de Mohamed Djouadi partent malgré tout favoris et espèrent vivre une belle aventure en Coupe de France.

En pleine confiance depuis le début de la saison, la **JA Drancy** sera en déplacement à Colombes face au Racing pensionnaire de National 3 pour une rencontre qui promet.

Le **Blanc-Mesnil SF** accueillera l'**AS Poissy** pensionnaire de National 2. Les hommes d'Alain M'Boma espèrent créer la surprise face à un adversaire qui connaît quelques difficultés cette saison.

Match piège pour **Villemomble SP** qui sera en déplacement à Persan pensionnaire de (D1 du Val d'Oise).

Invaincu depuis le début de saison, le **FC Montfermeil** (R4) espère créer l'exploit ce dimanche face aux Ulis pensionnaire de National 3.

Le **FCM Aubervilliers** partira quant à lui largement favori de son déplacement à Bailly-Noisy (D2 du 78).

En lice pour la première fois de son histoire au 5e tour, l'**AS Courneuvienne** aura un coup à jouer pour une nouvelle qualification historique à Mitry-Mory (D1 du 77 Nord).

Pour son entrée en lice, le **Red Star FC** sera en déplacement à Ozoir (R4).



# infos District...infos District...infos District

## INFORMATIONS GENERALES

**PAGES 2 à 4 : Infos District**

**PAGES 4 à 8: PV Commission Sportive Générale**

**PAGES 9 à 15: PV Commission Départementale des Statuts et Règlements**

**PAGE 16 : Informations Générales du District**

## Pantin et Montreuil prennent les commandes de la D1, Sevrans et Bondy réagissent !

2ème journée de D1 en Seine-Saint-Denis avec des confirmations du côté de Montreuil et de Pantin et de belles réactions pour Bondy et Sevrans. Pas de vainqueur dans le match au sommet entre Les Lilas et Cliviois.

Sevrans a bien réagi ce week-end et s'impose sur le terrain de la Courneuve sur le score de 4 buts à 1 grâce à des buts de Maciré (45 +1), Merzak Ayoub (80e), Soares Nuno (85e), Hennache Amine (89e) réduction du score pour l'AS Courneuvienne de Adil Birhadiouen.



Réactions des Coachs:

## ELU DE PERMANENCE :

Monsieur Ahmed HADEF sera à votre écoute durant ce week-end pour tous les problèmes que vous pourriez avoir lors de vos rencontres des **07 et 08 octobre 2017**.

Vous pouvez le contacter au **06 50 13 11 45**.



# infos District...infos District...infos District

## Formation Gardien de but module Découverte

Il reste encore des places pour la formation gardien de but qui aura lieu les 16 et 17 octobre 2017 (lieu à définir). Pour plus d'information, vous pouvez contacter le service technique.

**Mail:** [technique@district93foot.fff.fr](mailto:technique@district93foot.fff.fr)



## Blanc-Mesnil s'adjuge le derby face à Noisy, Drancy et le Red Star insatiables !

Vendredi au Stade Bauer, le Red Star a confirmé ses ambitions en dominant Chambly sur le score de 2 buts à 0. Morad Satli avait donné le ton en ouvrant le score à la 4ème minute d'une tête victorieuse sur corner avant que Sané peu après son entrée en jeu (77e) ne double la mise pour les joueurs du 93. Au classement le Red Star reprend la 4e place avec 3 points de retard et un match en moins sur le leader Rodez.



[La suite de l'article: ici](#)

## Certification Futsal

Une certification futsal aura lieu les 1er et 2 février 2018 (lieu à définir) pour les candidats ayant participé à la formation perfectionnement.

Cette certification est organisée par la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Pour tous renseignements contacter le service technique par:

**Mail:** [technique@district93foot.fff.fr](mailto:technique@district93foot.fff.fr)

Ou

**Tel:** [01-48-19-89-40](tel:01-48-19-89-40)



# Commission Sportive Générale

06 Octobre 2017

## Réunion du 6 Octobre 2017

### Nouveau décompte des points à partir de cette saison :

Match gagné : **3 points**

Match nul : **1 point**

Match perdu : **0 point**

Erreur administrative de la part du club : **0 point**

Pénalité, forfait : **-1 point**

### Feuille de Match Informatisée

Toutes les catégories sont concernées par la FMI hormis les Critériums U13, U11 et U16 F pour cette saison.

Les matches de Coupes s'effectuent sur format papier.

*. En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : avertissement,*

*. En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,*

*. En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.*

**Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier** (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi

# Commission Sportive Générale

06 Octobre 2017

au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)

ou

Licences imprimées par le club sur papier

ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence 2017/2018 ou certificat médical

## Matches remis

### Seniors

- D1 Fc Solitaires Paris Est/Stade de l'Est : 8/10/17
- D2 A Tremblay Fc 2/Bourget Fc : date à fixer
- D3 A As Paris/Ofc Pantin 2 : date à fixer
- D3 A Gournay Fc/Jeunes Pavé Neuf : 8/10/17
- D3 A Fc Coubronnois/Af Bobigny 3 : 22/10/17
- D3 A Af Bobigny 3/As Paris : date à fixer
- D3 B Espérance Paris 19è 2/Sc Dugny : 22/10/17
- D4 A As Paris 2/Fc Coubronnois 2 : 8/10/17
- D4 B Vaujours Fc/Drancy Fc : 8/10/17
- D4 B So Rosny 2/Fc Bourget 2 : 8/10/17
- D5 A St Denis Fc/Cs Vaujours 2 : 22/10/17

### U19

- D1 Cs Villetaneuse/Rsc Montreuil : 22/10/17
- D2 B Tremblay Fc/As La Courneuve : 22/10/17
- D3 C So Rosny/Esc Paris 20 : 22/10/17
- D3 C Vaujours Fc/Fc Romainville : 22/10/17
- D3 B Espérance Paris 19è 2/Sc Dugny : 22/10/17

### U17

- D4 C Af Paris 18 2/As Jeunesse Aubervilliers 2 : 8/10/17
- D4 D As Paris/Vaujours Fc : 8/10/17

### U15

- D2 A Red Star Fc 2/Cosmos Fc : 21/10/17
- D3 A As Bondy 2/Es Stains : 21/10/17
- D3 A Vaujours Fc/Fc Aulnay : 21/10/17
- D4 A Sfc Neuilly 2/Gournay Fc : 21/10/17

# Commission Sportive Générale

06 Octobre 2017

D4 B Af Paris 18/Csm Ile St Denis : 21/10/17  
D4 D Af Bobigny 4/As Paris : 21/10/17  
D4 D As Paris/Ja Drancy 4 : date à fixer  
D4 D Antillais Paris 19è/Sevran Fc 2 : 21/10/17  
D5 A Uf Clichois 3/Af Paris 18 3 : 7/10/17  
D5 A Uf Clichois 3/Fc Romainville 3 : date à fixer  
D5 C Esc Paris 20/Ca Romainville 2 : date à fixer  
D5 A Usm Gagny 2/Uf Clichois 3 : 21/10/17  
D5 B Ofc Pantin 2/Esd Montreuil 2 : 7/10/17  
D5 B Fc Romainville 4/Bagnolet Fc 2 : 21/10/17  
D5 B Ol Montmartre Sports/Championnet Sports : 21/10/17  
D5 D Gournay Fc 2/Fc Villepinte 2 : 7/10/17  
D5 E Af Paris 18 2/Espérance Aulnaysienne 3 : 7/10/17  
D5 E Antillais Paris 19è 2/Af Paris 18 2 : 21/10/17  
D5 E As Porte de Bagnolet/Flamboyants de Villepinte 2 : date à fixer

## CDM

D1 Sevran Fc/Fc Romainville : 8/10/17

## Anciens

D2 A Tremblay Fc 2/Electricité de Paris 2 : 8/10/17  
D3 B Espérance Paris 19è 2/Joussour Montreuil : 8/10/17

## Super Vétérans

Poule B Sc Buttes Chaumont/Fc Villepinte : 8/10/17  
Poule A Tremblay Fc/Fc Bagnolet : 8/10/17  
Poule C Vaujourn Fc/St Denis Us : 8/10/17  
Poule C Esd Montreuil 2/Fc Villepinte 2: date à fixer  
Poule C Fc Coubronnois/Fc Noisy le Grand : 22/10/17  
Poule D Espérance Aulnaysienne/As Mur Rideau : date à fixer

## Futsal

D1 Ab St Denis/Es Parisienne : date à fixer  
D1 Paris Lilas Futsal/Afc Ile St Denis : date à fixer  
D1 Drancy Futsal 2/Cité Sport Culture : date à fixer  
D1 Blanc Mesnil Sf/Drancy United : date à fixer  
D1 Sporting République/Noisy le Grand Futsal : date à fixer  
D1 As La Courneuve 2/Ac Montreuil : date à fixer  
D1 Es Parisienne/Drancy Futsal 2 : date à fixer  
D1 Cité Sport et Culture/Sporting République : date à fixer  
D1 Noisy le Grand Futsal/As La Courneuve 2 : date à fixer  
D1 Noisy le Grand Futsal/Paris Lilas Futsal : date à fixer  
D2 A Sevran Fu 2/Paris Lilas Futsal 2 : date à fixer  
D2 A Paris Sport Culture/As Romilly : date à fixer  
D2 A Espoir 18/Neuilly Futsal 2 : date à fixer  
D2 A Espace Jeune Charles Hermite 2/As Montreuil Bel Air : date à fixer

# Commission Sportive Générale

06 Octobre 2017

D2 A Sevrans Fu 2/As Jeunes Aulnay : date à fixer  
D2 A Bagnolet Fc 2/Fc Sevrans : date à fixer  
D2 A Vivacité/Fc Sevrans : date à fixer  
D2 A Fc Sevrans/Espoir 18 : date à fixer  
D2 A Vivacité/As Jeunes Aulnay : date à fixer  
D2 A Espoir 18/As Montreuil Bel Air : date à fixer  
D2 A Espoir 18/Vivacité : date à fixer  
D2 A Paris Sport Culture/Fc Sevrans : date à fixer  
D2 A Fc Sevrans/As Jeunes Aulnay : date à fixer  
D2 A As Montreuil Bel Air/Vivacité : date à fixer  
D2 A Vivacité/As Romilly : date à fixer  
D2 A Neuilly Futsal 2/Vivacité : date à fixer  
D2 A Paris Sport Culture/Fc Sevrans : date à fixer  
D2 B Paris Acasa 3/Cité Sport Culture 2 : date à fixer  
D2 B Aulnay Nord Plus/Drancy Futsal 3 : date à fixer  
D2 B Sport Ethique Livry/Fc Romainville : date à fixer  
D2 B Pierrefitte Fc 2/Us Métro Paris Nord : date à fixer  
D2 B Sevrans Fu 3/Cité Sport Culture 3 : date à fixer  
D2 B Drancy Futsal 3/Paris Acasa 3 : date à fixer  
D2 B Us Métro Paris Nord/Aulnay Nord Plus : date à fixer  
D2 B Paris Acasa 3/Us Métro Paris Nord : date à fixer  
D2 B Csc 2/Drancy Futsal 3 : date à fixer  
D2 B Vue d'Ensemble/Us Métro Paris Nord : date à fixer  
D2 B Vue d'Ensemble/Karma Fsc : date à fixer  
D2 B Karma Fsc/Sport Ethique : date à fixer  
D2 B Pierrefitte Fc 2/Karma Fsc : date à fixer  
D2 B Sevrans Fu 3/Karma Fsc : date à fixer  
D2 B Karma Fsc/Aulnay Nord Plus : date à fixer  
D2 B Sevrans Fu 3/Tallulah : date à fixer  
D2 B Tallulah/Vue d'Ensemble : date à fixer  
D2 B Sport Ethique/Tallulah : date à fixer  
D2 B Tallulah/Fc Romainville : date à fixer  
D2 B Tallulah/Pierrefitte Fc 2 : date à fixer

## Feuilles de matches en retard

### 1ère demande :

Seniors D1 **St Denis Us 2**/Ofc Pantin du 1/10/17  
Seniors D4 B **Enfants Goutte d'Or 2**/As Stains 93 du 1/10/17  
Seniors D5 B **Gournay Fc 2**/Ofc Couronnes 2 du 1/10/17  
U19 D3 A **Sfc Neuilly 2**/Usm Audonienne du 1/10/17  
U17 2D A **Af Epinay 2**/Fc Bourget 2 du 1/10/17  
U17 D4 A **Ass Noisienne**/As Bondy 2 du 1/10/14  
U17 D4 C **Fc Pantin**/Us Paris 11 2 du 1/10/17  
U17 D4 D **Neuilly Plaisance Fc**/Stade de l'Est 2 du 1/10/17  
U15 D2 B **Fc Montfermeil 2**/Fc Bourget du 30/9/17  
U15 D4 B **Es Parisienne 2**/Fcm Aubervilliers 2 du 30/9/17  
U15 D4 C **St Denis Us 3**/Usm Audonienne 2 du 30/9/17

# Commission Sportive Générale

06 Octobre 2017

U15 D4 D **Enfants de la Goutte d'Or**/Neuilly Plaisance Sports du 30/9/17  
Super Vétérans A **Sfc Neuilly**/Uf Clichois du 1/10/17

## 2<sup>e</sup> demande :

Seniors Coupe **Championnet Sports**/Vaujours Fc du 24/9/17  
U17 Coupe **Championnet Sports**/Ca Romainville du 24/9/17  
U17 Coupe **Fc Solitaires Paris Est**/Rsc Montreuil du 24/9/17  
U15 D3 B **Uf Clichois 2**/Drancy Fc du 23/9/17  
U15 D5 C **Fc Pantin**/Esc Paris 20 du 23/9/17  
Futsal D2 A **As Montreuil Bel Air**/Bagnolet Fc du 21/9/17  
Futsal D2 A **Paris Sport Culture**/Sevran Fu 2 du 25/9/17

## 3<sup>e</sup> et dernière demande :

U15 D5 C **ES PARISIENNE 3**/Neuilly Plaisance Fc du 16/9/17  
Super Vétérans A **ES STAINS**/Sfc Neuilly du 17/9/17



# Commission Départementale des Statuts et Règlements

## 26 septembre 2017

*Rappel : Les joueurs, éducateurs et dirigeants convoqués en Commission doivent se présenter devant les Commissaires munis de leurs licences ou en cas d'oubli, d'une pièce d'identité officielle, permettant à la Commission de s'assurer de leur identité.*

### Réunion du 26 Septembre 2017

**Présents** : MM. Jack BLACHERE (Président), Marcel FRIBOULET, Manuel COBO, Nor-dine BENSERRAI, Mohamed RAOUADI (CDA).

**Excusés** : MM. Didier GIRAUDEAU, Jamal SOUADJI, Olivier FOURRIER (CD), Gérard VI-VARGENT (CD).

**Assiste** : M. Eric TEURNIER (Administratif).

### Seniors

#### D1 50076.1 Uf Clichois/As La Courneuve du 17/9/17

La Commission,

Hors la présence de M. BENSERRAI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'As La Courneuve sur la participation de M. Sekou TOURE de l'Uf Clichois, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Uf Clichois,

Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,

Après lecture du dossier de M. Sekou TOURE Lic.2545389056 de l'Uf Clichois,

Constatant que ce joueur a écopé d'un match ferme de suspension suite à récurrence d'avertis-sements, à compter du 19/6/17,

Constatant que la rencontre de l'Uf Clichois « 1 » venant immédiatement après la date de sus-pension de ce joueur est à la date du match en rubrique,

Considérant dès lors que M. Sekou TOURE a joué alors que suspendu,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort**

**Dit match par pénalité à l'Uf Clichois (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'As La Courneuve (3 points, 0 but),**

**Débite Uf Clichois des frais de dossier,**

**Inflige un match ferme de suspension à M. Sekou TOURE Lic. 2545389056 pour avoir joué alors que suspendu, à compter du 9/10/17.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet sus-pensif lié à un éventuel appel.*

#### D3 B 50339.1 As Bondy 2/Espérance Paris 19è 2 du 17/9/17

La Commission,

Hors la présence de M. BLACHERE qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces au dossier,

# Commission Départementale des Statuts et Règlements

## 26 septembre 2017

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Espérance Paris 19è sur la participation de M. Halmadou BARRY de l'As Bondy, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'As Bondy,

Constatant que ce club a souhaité apporter ses commentaires en précisant que ce joueur avait bien purgé ses matches avec l'équipe première du club,

Après lecture du dossier de M. Halmadou BARRY Lic.2544024081 de l'As Bondy,

Constatant que ce joueur a écopé de deux matches fermes de suspension, à compter du 19/6/17,

Constatant que la rencontre de l'As Bondy « 2 » venant immédiatement après la date de suspension de ce joueur est à la date du match en rubrique,

Considérant dès lors que M. Halmadou BARRY a joué alors que suspendu dans cette équipe de l'As Bondy,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort**

**Dit match par pénalité à l'As Bondy 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'Espérance Paris 19è (3 points, 0 but),**

**Débite As Bondy des frais de dossier,**

**Inflige un match ferme de suspension à M. Halmadou BARRY Lic. 2544024081 pour avoir joué alors que suspendu, à compter du 9/10/17.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

### D3 B 50339.1 Sfc Neuilly 2/Es Stains 2 du 17/9/17

La Commission,

Hors la présence de M. BLACHERE qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Es Stains sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe du Sfc Neuilly 2 se présentant avec les licences éditées pour la dire irrecevable en la forme,

Constatant que l'Es Stains a transmis sa réserve d'une adresse électronique non officielle,

Considérant que l'Es Stains n'a pas respecté l'article 30.13 du règlement sportif général du District 93,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Rejette la réserve pour irrecevabilité,**

**Débite Es Stains des frais de dossier.**

*La présente décision **sur la procédure** est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

# Commission Départementale des Statuts et Règlements

## 26 septembre 2017

### D3 B 50341.1 Paris Gaëls Ai/Fc Villepinte 2 du 17/9/17

La Commission,

Hors la présence de M. BLACHERE qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance de l'évocation du Fc Villepinte sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Paris Gaëls Ai sur les quatre jours francs de qualification pour la dire irrecevable en la forme,

Considérant que l'évocation posée par le Fc Villepinte à son adversaire n'est pas recevable au regard de l'article 30 ter du règlement sportif général du District 93, le grief reproché n'entre pas dans les motifs d'évocation,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Rejette l'évocation pour irrecevabilité,**

**Débite Fc Villepinte des frais de dossier.**

*La présente décision **sur la procédure** est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

### D4 A 50407.1 Paris Sport Culture/Js Bondy du 17/9/17

La Commission,

Hors la présence de MM. BLACHERE, FRIBOULET qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de Paris Sport Culture sur la participation et la qualification de l'arbitre de la rencontre, ce dernier étant susceptible d'être joueur dans une équipe de la même poule que celle en rubrique pour la dire recevable en la forme,

Considérant qu'aucun règlement en vigueur n'interdit la présence d'un arbitre représentant un club de la même poule différent des équipes en présence,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit réclamation non fondée, score acquis sur le terrain,**

**Débite Paris Sport Culture des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

### D4 A 50408.1 Fc Aulnay 2/Esd Montreuil 2 du 17/9/17

La Commission,

Hors la présence de MM. BLACHERE, FRIBOULET qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces au dossier,

# Commission Départementale des Statuts et Règlements

## 26 septembre 2017

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,  
Constatant que l'Esd Montreuil a transmis un e-mail au District ainsi qu'à son adversaire le samedi 16/9/17 à 19h45 informant que son équipe ne pourrait pas se déplacer au Fc Aulnay, des blessures et indisponibilités empêchant l'équipe d'être au complet,  
Constatant que le Fc Aulnay a transmis un e-mail le lundi 18/9/17 étant d'accord pour jouer la rencontre ultérieurement,  
Constatant la présence du club recevant ainsi que de l'arbitre le jour du match,  
Considérant que le motif évoqué par l'Esd Montreuil ne peut être pris en compte par rapport à l'équité de la compétition vis-à-vis de ses adversaires et que seul le forfait peut être prononcé dans un tel cas,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit match perdu par forfait à l'Esd Montreuil (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au Fc Aulnay (3 points, 5 buts)**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

### U15

#### D3 A 51476.1 As Bondy 2/Es Stains du 16/9/17

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant la présence de l'équipe recevante sur le terrain ainsi que de l'officiel,

Constatant que le minibus de l'équipe visiteuse est tombé en panne lors du trajet,

Constatant que l'Es Stains a fourni une attestation de dépannage d'un remorquage d'un minibus Trafic,

Considérant que la responsabilité du club n'est pas engagée dans cette affaire,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Csg avec un arbitre à la charge de l'Es Stains.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

#### D5 B 51789.1 OI Montmartre Sports/Championnet Sports du 16/9/17

La Commission,

Hors la présence de M. BLACHERE qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre a eu lieu et qu'elle s'est soldée par un score de six à deux en fa-

# Commission Départementale des Statuts et Règlements

## 26 septembre 2017

veur de l'OI Montmartre Sports,  
Constatant que Championnet Sports n'avait pas ses identifiants et qu'une feuille papier a été rédigée,  
Constatant que Championnet Sports n'avait pas les licences à disposition pour les présenter avant match,  
Constatant que les deux clubs se sont mis d'accord pour que Championnet Sports remplisse sa partie de feuille de match après la rencontre,  
Constatant que Championnet Sports n'a jamais fourni les noms et numéros de licences de ses joueurs et que Montmartre Sports a du transmettre sa feuille de match en l'état,  
Considérant que l'arbitre de la rencontre n'aurait jamais dû accepter de jouer la rencontre sans avoir la certitude que les joueurs étaient bien ceux présents et licenciés au club,  
Considérant qu'il a commis une faute administrative et que le résultat du match ne peut être homologué,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit match à rejouer à une date ultérieure à fixer par la Csg**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

### Forfaits

#### Coupe

U17 **Epp Gervaisienne** du 24/9/17  
U17 **Ass Noisienne** du 24/9/17  
U17 **Esd Montreuil** du 24/9/17  
U17 **Fc Pantin** du 24/9/17  
U17 **Bagnolet Fc** du 24/9/17  
U17 **Fc Noisy le Grand** du 24/9/17  
U17 **Usm Audonienne** du 24/9/17  
U17 **Neuilly Plaisance Fc** du 24/9/17  
U17 **Paris International** du 24/9/17  
Anciens **Usm Gagny** du 24/9/17  
Anciens **Crampons Parisiens** du 24/9/17  
Super Vétérans **Es Parisienne** du 24/9/17

#### 1<sup>er</sup> forfait

Seniors D5 A Neuilly Plaisance Sports 2/**Etoile Fc Bobigny** du 16/9/17  
U17 D3 B Aulnay Fc/**Sevran Fc 2** du 1/10/17  
U17 D4 A **Esd Montreuil/Us Paris 11** du 1/10/17  
U15 D4 B **Csm Ile St Denis/Fc Bourget 3** du 23/9/17  
U15 D4 B Es Parisienne 2/**Cms Pantin** du 16/9/17  
U15 D4 C **Ofc Pantin/Ca Romainville** du 16/9/17  
U15 4D D Enfants de la Goutte d'Or/**Espérance Paris 19è 3** du 23/9/17

# Commission Départementale des Statuts et Règlements

## 26 septembre 2017

U15 D5 C Ca Romainville 2/**Es Parisienne 3** du 23/9/17  
U15 D5 C Rsc Montreuil 3/**Fc Pantin** du 16/9/17  
U15 D5 D **Cms Pantin 2**/Csl Aulnay 3 du 16/9/17  
U15 D5 D Csl Aulnay 3/**Gournay Fc** du 23/9/17  
U15 D5 D Stade de l'Est 2/**Neuilly Plaisance Sports 2** du 23/9/17

### 2è forfait

U15 D4 C Fc Coubronnois/**Fc Solitaires Paris Est 2** du 23/9/17  
U15 D5 A **Paris International**/Fc Aulnay 2 du 23/9/17  
U15 D5 E **As Porte de Bagnolet**/As La Courneuve 2 du 23/9/17

### Forfait général

U19 D2 B **Drancy FC**  
U15 D5 B **Ofc Pantin 2**  
+ 55 ans **Fc Coubronnois**

### Feuilles de matches non parvenues

*Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou du site internet, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité pour en attribuer le gain au club visiteur.*

Néant

### **Dossiers en cours**

**Seniors Coupe Usm Audonienne/Ofc Couronnes** du 24/9/17 : Demande d'évocation de l'Ofc Couronnes sur la participation d'un joueur de l'Usm Audonienne susceptible d'être suspendu, en attente d'éventuelles observations de l'Usm Audonienne, statué le 3/10/17.

**U15 D4 A Gournay Fc/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2** du 16/9/17 : Réserve de l'OI Noisy le Sec Banlieue 93 sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Gournay Fc : En attente du rapport de l'arbitre officiel pour complément d'enquête, statué le 3/10/17

**U15 D5 C Esc Paris 20è/Ca Romainville 2** du 16/9/17 : Match non joué : En attente pour complément d'enquête, statué le 3/10/17

**Anciens Coupe Amicale Mauriciens/Antillais Paris 19è** du 24/9/17 : Match non joué, en attente des rapports des deux clubs, statué le 3/10/17

### **Feuille de match Informatisée (FMI)**

- . En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : avertissement,
- . En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter

# Commission Départementale des Statuts et Règlements

## 26 septembre 2017

*de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,  
. En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.*

*Les Clubs mentionnés **en gras** sont les clubs sanctionnés.*

### Avertissement

Seniors D2 B Blanc Mesnil Sf 3/**Espérance Aulnaysienne 2** du 17/9/17

Seniors D3 A **Fc Bagnolet 2**/Fc Solitaires Paris Est 2 du 17/9/17

Seniors D3 A As La Courneuve 2/**Cs Villetaneuse** du 17/9/17

U15 D2 A **St Denis Us 2**/Red Star Fc 2 du 16/9/17

U15 D4 A Montfermeil Fc 3/**Fc Bagnolet** du 16/9/17

U15 D4 C **St Denis Us 3**/Fc Livry Gargan 2 du 16/9/17

U15 D4 D **Cs Villetaneuse 2**/Neuilly Plaisance Sports du 16/9/17

U15 D5 A **Fc Aulnay 2**/Fc Romainville 3 du 16/9/17

U15 D5 C **Es Parisienne 3**/Neuilly Plaisance Fc du 16/9/17

U15 D5 D **Neuilly Plaisance Sports 2**/Etoile Fc Bobigny du 16/9/17

Super Vétérans Poule A **Es Stains/Sfc Neuilly** du 17/9/17

Super Vétérans Poule B **Neuilly Plaisance Sports**/Ja Drancy du 17/9/17

Super Vétérans Poule C Noisy le Grand Fc/**Blanc Mesnil Sf 2** du 17/9/17

Super Vétérans Poule D Flamboyants de Villepinte/**Es Parisienne** du 17/9/17

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

Les dossiers du week-end du 30 septembre et 1 octobre seront traités le 12 octobre après explications des clubs n'ayant pas eu recours à la tablette.

Les clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail peuvent se voir sanctionner pour absence d'explications.



District de la Seine-Saint-Denis de Football  
12 rue Eugène Varlin  
93150 Le BLANC-MESNIL

[secretariat@district93foot.fff.fr](mailto:secretariat@district93foot.fff.fr)  
<http://district93foot.fff.fr>

Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.

Responsable de la publication  
Marion BETTINELLI

Rédaction  
Marina SAUVAGE

**Fonctions**

Directrice Administrative:  
Accueil:  
Responsable Compétition:  
Responsable Financier:  
Secrétaire Administrative:  
Service Arbitrage:

**Mail:** [secretariat@district93foot.fff.fr](mailto:secretariat@district93foot.fff.fr)

Conseiller Technique:  
Conseiller Départemental Foot Animation:  
Chargé Développement:  
Conseiller Technique Départemental:

**Mail:** [technique@district93foot.fff.fr](mailto:technique@district93foot.fff.fr)

**Noms**

Mme. BETTINELLI Marion  
Mme. SAUVAGE Marina  
M. TEURNIER Eric  
M. LEFEBVRE Didier  
Mme. SAUVAGE Marina  
Mme. SAUVAGE Marina

**Téléphone:** [01-48-19-89-40](tel:01-48-19-89-40)

M. MATHIEU Marc  
M. ZAIDI Stéphane  
M. MAYTRAUD Jérémy  
M. TARDIVEAU Didier

**Téléphone:** [01-48-19-89-48](tel:01-48-19-89-48)



LUNDI	10H / 13H	14H / 18H
MARDI	9H / 13H	14H / 18H
MERCREDI	9H / 13H	14H / 19H
JEUDI	9H / 13H	14H / 18H
VENDREDI	9H / 13H	14H / 19H